

## EDITO

Après un été marqué par de fortes chaleurs, nous entrons dans l'automne avec une forte pluviométrie. L'évolution de la situation sanitaire continue d'empêcher les rassemblements. Les associations locales sont durablement freinées dans l'organisation de leurs manifestations, ce qui laisse un sentiment de moindre dynamique locale.

La rentrée scolaire fût atypique. Les enfants ont su assimiler les règles sanitaires rapidement. 69 élèves du regroupement scolaire de la Mortagne se répartissent dans trois classes : une à Remenoville et deux à Magnières.

L'accueil périscolaire fonctionne le midi sur les deux sites, le matin et le soir à Magnières. Il permet aux familles des 7 villages de concilier vie professionnelle et scolarité de proximité.

Notre mandat a débuté par le lancement de petits travaux de rénovation, de sécurisation, d'embellissement et d'entretien.

Concernant la vie locale, la commission oeuvre à votre information et va s'atteler à élaborer le plan communal de sauvegarde.

Vous souhaitant bonne lecture.

L'équipe Municipale

Directeur de la publication :  
Edouard BABEL  
Rédaction :  
Commission Vie Locale  
Impression 150 ex :  
Mairie de Magnières  
Dépôt légal : octobre 2020

## LES ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

## VIE LOCALE

## INFORMATION - COMMUNICATION

Le site Internet **magnieres.fr** est encore loin d'être abouti. Il est toutefois alimenté d'informations utiles et complémentaires à ce bulletin, telle est sa vocation. Y sont régulièrement publiés les **compte-rendus** des séances du conseil municipal et des commissions.

La commission "vie locale" travaille à l'organisation d'un **concours photos** qui permettra aux habitants de participer à son illustration.

Une **page "entreprises et services"** et une **page "associations"** seront prochainement créées. Les responsables associatifs et les professionnels exerçant sur la commune sont invités à transmettre à la mairie leurs coordonnées complètes, contacts, visuels (logo, photo) ainsi qu'un descriptif de leur activité.

## CONSULTATION

Sur proposition du Maire et en application de l'article L.2143-2 du CGCT, le Conseil Municipal a créé un **comité consultatif "vie locale"** composé des trois personnes volontaires, qualifiées et / ou représentatives suivantes : Marie-Jeanne CHATEAU, adjointe au maire sortante, auparavant chargée des affaires sociales communales ; Nadine GUERIN, conseillère municipale sortante, auparavant impliquée dans les affaires sociales communales ; Claude HINSINGER, Président de l'association Familles Rurales.

## PATRIMOINE COMMUNAL

La Commune a ou va engager les opérations suivantes :

- changement des grilles de protection anti-intrusion du clocher et nettoyage complet de l'escalier d'accès de l'**église** ainsi que des trois niveaux jusqu'aux cloches ;

- réfection d'un cabinet de la **Maison de Santé** en vue d'accueillir de nouveaux professionnels ; ravalement des bardages bois de la Maison de Santé (voté sous le précédent mandat) ;

- entretien de l'**appartement communal** au 6 rue de l'église avant changement de locataire ;

- amélioration d'une partie de tranchée au **bois du Feing** pour faciliter le débardage ;

- création de 25 mètres de **trottoir rue de la Barre** pour améliorer la sécurité des piétons et la visibilité des automobilistes ;

- pose de grilles de protection au **vestiaire** suite à effractions récurrentes ;

- création de deux emplacements d'accueil de camping-car sur le **site du Pré Fleury** avec recharge en eau propre et vidange d'eaux usées (avec le concours de la CCTLB).

## AGENDA :

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le jeudi 29 octobre 2020

## VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE 2020

Les habitants souhaitant façonner leur bois de chauffage (60,50 € TTC le lot) et/ou réserver des stères de bois façonnés (35,20 € TTC / stère) sont invités à se faire connaître en mairie **pour le lundi 23 novembre 2020 dernier délai** pendant les heures de permanence du secrétariat, par téléphone ou par courriel (voir bas de page au recto). L'affouage est réservé à ceux qui sont à jour de celui de 2019-2020. Avertissement : risque de réaction aux poils de chenilles urticantes.

## ATTRIBUTION DU 3ème MASQUE

Les habitants sont invités à se présenter en mairie pendant les heures d'ouverture de la mairie ou de l'agence postale. Mairie : lundi 17h-19h et jeudi 10h-12h. Agence postale : lundi - mardi - jeudi - vendredi 10h-12h et 17h30-18h30, mercredi 10h-12h.

## VOUS AVEZ PLUS DE 65 ANS

Dans le cadre de l'attention portée aux habitants de plus de 65 ans, pour compléter notre liste, les nouveaux habitants âgés de plus de 65 ans sont invités à se faire connaître en mairie (lundi 17h-19h et jeudi 10h-12h).

## CIVISME ET BON VOISINAGE

### Avis aux propriétaires de chiens

Constatant un relâchement dans l'application de l'arrêté municipal du 22 mai 2017, M. le Maire rappelle que :

- les déjections canines sur l'espace public (voies, chaussées, trottoirs, usoirs, espaces verts) doivent être ramassées sans délai et par tout moyen approprié par leur propriétaire ;

- les chiens doivent être tenus en laisse sur l'espace public (mêmes endroits que ci-dessus) ;

- l'accès est interdit aux chiens, même tenus en laisse, dans les bâtiments publics : mairie, agence postale, écoles, aires de jeux, salles communales, Maison de Santé, etc ... ;

- les propriétaires d'animaux contrevenant aux dispositions de l'arrêté municipal sont passibles d'amendes.

### Avis aux automobilistes

Les trottoirs communaux ne doivent pas être obstrués par le stationnement des véhicules afin de faciliter la circulation des piétons et des poussettes. La sécurité des piétons est prioritaire.

### Rappel : port du masque aux abords de l'école

Le port du masque est obligatoire à moins de 50 mètres des établissements scolaires pour tout piéton de plus de 11 ans (amende de 135 € prévue par l'arrêté préfectoral du 22/09/2020).

## DISPONIBLE A MAGNIERES

### Voiture électrique en autopartage

Le véhicule électrique "Lulu" est disponible.  
Une plaquette d'information est jointe au présent bulletin.

## OUVERTURE DE LA CHASSE

Les jours de chasse au "bois Laleau" et au "bois du Feing" seront affichés en mairie et disponibles sur [magnieres.fr](http://magnieres.fr)

## AIDE MEMOIRE DECHETS

### Dates de ramassage des poubelles et des sacs

Les **poubelles noires seront ramassées les lundis suivants** : 19 octobre ; 2, 16 et 30 novembre ; 14 et 28 décembre ;

Les **sacs jaunes de tri seront ramassés les lundis suivants** : 26 octobre ; 9 et 23 novembre ; 7 et 21 décembre.

**Attention** : sortez-les la veille au soir (le dimanche en général).

## CITOYENNETE

### Recensement obligatoire dès 16 ans

Les jeunes **filles et garçons nés en octobre, novembre et décembre 2004** sont invités à se présenter en mairie après leur date d'anniversaire (avec leur livret de famille) en vue de leur recensement obligatoire.

Ils recevront une attestation indispensable aux inscriptions scolaires des élèves de 16 à 18 ans (collège, lycée, lycée pro) ainsi qu'aux examens et concours.

### Contrôle des listes électorales : appel à candidatures

Sont invités à se faire connaître en mairie les électeurs souhaitant se porter candidats pour occuper les fonctions de délégué du Préfet ou de délégué du tribunal judiciaire au sein de la commission de contrôle des listes électorales de la commune.

## SERVICES COMMUNAUX

### Location de la salle à la Maison pour Tous

En raison du classement de la Meurthe et Moselle en zone rouge "COVID19", le conseil municipal a décidé de ne pas relouer la salle communale aux habitants. Une mise à disposition de celle-ci peut être envisagée à l'appréciation du Maire pour les réunions d'associations ou de syndicats, en appliquant un protocole sanitaire et avec une jauge maximale à ne pas dépasser (renseignements en mairie).

## L'ECHO DES ASSOC'

### Matches de football à Magnières

Les dimanches à 15h, l'**équipe "séniors"** accueillera Bayon (18/10), Saulxures (01/11), Charmois (15/11), Croismare (06/12).  
Les dimanches à 10h, l'**équipe "vétérants"** accueille Croismare (25/10), Marainviller (08/11), Gerbeviller (29/11).

## L'ECHO DE L'ECO

### Offre de soins à la Maison de Santé

**Soins infirmiers** : GOMEZ Laurinda (06 81 80 48 19) et LEBRUN Clémence (06 21 05 13 08) ; **kinésithérapie** : TARASEWICZ Joanna (06 68 64 75 09) ; **ostéopathie** : DUBAS Valentin (07 86 49 83 68) ; **médecine générale** : THIEBAUT François (03 83 71 01 25).

### Marché fermier à Moyen

A compter d'octobre 2020, un marché fermier 100% produits locaux est organisé à Moyen le premier samedi de chaque mois sauf janvier et février, de 9h à 12h, parking de l'église.